



Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 19 avril 2024 à 18h30

Présents : Mmes les Conseillères ARBOGAST Sylvie, BIRGY LOZANO Odile, OUVRARD Sophie, RITTER Anne, SCHMIDT Aurélie, TERNOY Doris
MM. les Conseillers BRUN Etienne, KRATZ Lucien, MEPIEL Emmanuel, MEYER Jean, NIEDERST Jean-Louis, SEIFERT Daniel, ZEISSLOFF Patrick

Absents excusés : Madame DIEMER Annie, Monsieur MULLER Olivier,

Pouvoirs : Madame DIEMER Annie donne procuration à Madame RITTER Anne
Monsieur MULLER Olivier donne procuration à Madame SCHMIDT Aurélie

Secrétaire de séance : Madame KOCH Chloé, Secrétaire Générale

Vu l'ordre du jour annoncé dans la convocation du 15 avril 2024 :

1. Statuts du SIVU du gymnase
 2. Organisation du bureau de vote pour les élections européennes du 9 juin 2024
 3. Demande de subvention au titre du Fonds Vert pour la rénovation LED du parc d'éclairage public
 4. Demande de subvention au titre du Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA) pour la rénovation LED de l'éclairage du terrain de football
 5. Travaux de création d'un local technique adossé au chalet du tennis suite à une demande du Tennis Club de Breuschwickersheim
- Divers et comptes-rendus.

Madame le Maire demande l'accord pour l'ajout du point suivant :

6. Demande de subvention au titre du Plan 5000 équipements – Génération 2024

Après délibération, le Conseil donne son accord.

1. Statuts du SIVU du gymnase d'Achenheim (délibération n° 17/2024)

Le Comité Directeur du SIVU d'Achenheim (en charge du gymnase du collège) envisage de se doter de nouveaux statuts. Un projet a été adopté, en ce sens, lors de la réunion du Comité Directeur du SIVU en date du 27 janvier 2024.

Selon le Code Général des Collectivités Territoriales, chaque Commune membre doit donner son avis au sujet desdits statuts dans un délai de 3 mois à compter de cette présentation. Il convient donc de se prononcer sur ce point.

Ainsi le projet desdits statuts a été soumis au Conseil Municipal dont les remarques sont les suivantes :

- Le Conseil Municipal demande à ce que la durée de ce SIVU soit limitée dans le temps et fixée jusqu'au terme de la réhabilitation-extension en cours.
- Etant donné qu'hors créneaux collège, seules les associations d'Achenheim ont accès au gymnase du SIVU, le Conseil Municipal se questionne sur la raison d'être de ce SIVU. En effet, les membres du Conseil Municipal demandent à ce que la nécessité de ce SIVU soit étudiée par les services préfectoraux car les membres du Conseil ne souhaitent pas participer aux frais de fonctionnement d'un gymnase que les habitants et associations locales ne peuvent pas utiliser (aucun créneau disponible pour nos associations à ce jour et depuis de nombreuses années). De plus, la compétence collège n'est pas à la charge des Communes mais des Départements.
- Les élus proposent une participation des Communes hors Achenheim basée sur la quote-part d'utilisation des associations de chaque Commune (si des créneaux devaient se libérer).

- Les membres du Conseil Municipal considèrent qu'il convient de mentionner dans les statuts que le président, les éventuels vice-présidents et membres du comité ne sont pas rémunérés et ne touchent aucune indemnité.
- Les élus échangent quant à la clé de répartition entre les communes du SIVU. Fixer la base de remboursement au moment de la souscription de l'emprunt pour les remboursements ultérieurs, n'est pas logique. Elle devrait pouvoir s'adapter en tenant compte de l'évolution de la population, des élèves scolarisés, voire même d'une carte scolaire modifiée.
Certains élus soulèvent que la part de l'habitant devrait diminuer avec l'augmentation de la population.
- Ces doléances émanant du Conseil Municipal ne remettent aucunement en cause les décisions prises précédemment à savoir :
 - La participation financière au projet de rénovation dudit gymnase (investissement) selon les termes actés dans la délibération n° 32/2023 du 15 mai 2023 et dans le respect du plan de financement qui y figure.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à la majorité :

- De refuser lesdits statuts selon l'argumentation susmentionnée
(pour : 14 ; contre : 0 ; abstention : 1).

2. Organisation du bureau de vote pour les élections européennes du 9 juin 2024 (délibération n° 18/2024)

Vu la tenue des élections européennes le dimanche 9 juin 2024 où le bureau de vote se trouvant à l'école élémentaire sera ouvert de 8h00 à 18h00, il convient de composer les groupes pour la tenue du bureau de vote,

Ainsi les membres du Conseil Municipal s'expriment sur la tenue du bureau de vote selon la répartition suivante :

	Scrutin du dimanche 9 juin 2024
7h45-10h30	Emmanuel MEPIEL, Etienne BRUN, Jean-Louis NIEDERST, Odile BIRGY LOZANO
10h30-13h00	Daniel SEIFERT, Patrick ZEISSLOFF, Sophie OUVRARD, Doris TERNOY
13h00-15h30	Jean MEYER, Annie DIEMER, Lucien KRATZ
15h30-18h00	Aurélie SCHMIDT, Olivier MULLER, Doris TERNOY
Personnes complémentaires pour dépouillement (à compter de 18h00)	Sylvie ARBOGAST, Aurélie SCHMIDT, Jean MEYER, Daniel SEIFERT, Sophie OUVRARD, Annie DIEMER, Olivier MULLER

Madame le Maire est Présidente du bureau de vote. Cependant, en son absence, ses Adjoints se relayeront à la fonction de Président du bureau de vote.

La liste sera complétée par quelques assesseurs bénévoles.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Donne son accord pour la répartition susmentionnée

3. Demande de subvention au titre du Fonds Vert pour la rénovation LED du parc d'éclairage public (délibération n° 19/2024)

Vu la délibération n° 23/2023 du 31 mars 2023,

Vu la nécessité de procéder à la rénovation LED de la part restante du parc d'éclairage public représentant environ 155 luminaires (sur un parc comptant 250 luminaires),

Vu la volonté de déposer un dossier de subvention au titre du Fonds Vert pour ladite rénovation LED.

En effet, il s'agit de mettre en LED et aux normes (sans sodium haute pression) le parc d'éclairage public de la Commune. Ces travaux sont lancés pour respecter la mise aux normes réglementaires, préserver la nature et la biodiversité et afin de limiter la consommation électrique de la Commune.

Vu les explications apportées au sujet du projet,

Vu que le montant prévisionnel des travaux se chiffre à 100 000€ HT.

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- D'autoriser Madame le Maire à déposer le dossier de demande de subvention au titre du Fonds Vert pour la rénovation LED du parc d'éclairage public selon les critères susmentionnés

Adopté à l'unanimité.

4. Demande de subvention au titre du Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA) pour la rénovation LED de l'éclairage du terrain de football (délibération n° 20/2024)

Vu la nécessité de rénover en LED l'éclairage du terrain de football, tant pour des raisons de classement au niveau de la Ligue, que pour des raisons d'explosion des factures d'électricité pour le Football Club,

Vu l'avis technique préalable de la Ligue Favorable précisant « Le projet est conforme avec le règlement de l'éclairage des Terrains et Installations Sportives. »

« La Commission émet un avis préalable favorable au projet pour un classement de l'installation en E6. »

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- D'autoriser Madame le Maire à déposer pour ce projet un dossier de demande de subvention au titre du FAFA et de toute autre organisme

Adopté à l'unanimité.

5. Travaux de création d'un local technique adossé au chalet du tennis suite à une demande du Tennis Club de Breuschwickersheim (délibération n° 21/2024)

Vu la nécessité pour le Tennis Club de Breuschwickersheim de créer un local technique adossé au chalet du tennis d'une superficie de 13 m²,

Vu que le Tennis Club s'engage à rembourser à la Commune, les frais hors TVA et éventuelles subventions,

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- De valider le projet en adaptant la toiture (deux pans pour être en continuité de la toiture existante)
- D'autoriser Madame le Maire à déposer toutes les demandes de subvention
- D'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents

Adopté à l'unanimité.

6. Demande de subvention au titre du Plan 5000 équipements – Génération 2024 (délibération n° 22/2024)

Vu l'information de la mise en place du Plan 5000 équipements – Génération 2024, Madame le Maire propose au Conseil, après avoir étudié l'éligibilité des dossiers en cours, de l'autoriser à déposer des demandes de subvention pour les projets suivants :

- La mise en place d'un local de stockage pour le tennis
- La mise en place d'agrès sur le tracé du Vitaboucle ou dans l'emprise sportive autour du city stade, des terrains de tennis et à proximité du terrain de foot
- La remise en état du sol de notre city stade

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- D'autoriser Madame le Maire à déposer les dossiers de subvention pour les 3 projets susmentionnés

Adopté à l'unanimité.

Autres informations au Conseil :

Dans le cadre des délégations du Conseil Municipal à Madame le Maire est présenté :

1. l'état des opérations effectuées au titre de la fongibilité des crédits depuis le dernier Conseil :

o Virement 01.2024 :

Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Chapitre 21 - Compte 2131	Chapitre 21 - Compte 212
Montant de -6 000.00 €	Montant de + 6 000.00 €

o Virement 02.2024 :

Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Chapitre 21 - Compte 2131	Chapitre 23 - Compte 238
Montant de - 250 000.00 €	Montant de + 250 000.00 €

Divers et comptes rendus :

- Madame Sylvie ARBOGAST fait le point sur la journée écocitoyenne du 14 avril 2024.
- Monsieur Etienne BRUN fait le point sur la problématique au terrain de football concernant la réfection de la surface des bandes de suintement.
- Madame le Maire fait le point sur la réunion publique concernant la piste cyclable qui s'est tenue à Osthoffen et elle crée un groupe de travail « Piste cyclable de Breusch' » : Daniel SEIFERT, Aurélie SCHMIDT, Jean-Louis NIEDERST, Sylvie ARBOGAST, Odile BIRGY LOZANO, Emmanuel MEPIEL, M. BRESCH.
- Monsieur Jean MEYER fait le point sur l'organisation de l'inauguration de la borne du Serment de Koufra qui est prévue le dimanche 23 juin 2024.
Reconstituteurs + exposition de 50 maquettes + conférence sur la machine ENIGMA et atelier.
Une réunion du groupe de travail est prévue prochainement, un mail/message sera adressé en ce sens aux membres.
- Monsieur Jean-Louis NIEDERST rend le Conseil attentif sur le fait d'informer les habitants que les compteurs LINKY ne sont pas obligatoires mais avec une contrepartie financière pour les habitants qui refusent.

Madame le Maire clôt la séance à 21h24.